

les sucs pour se nourrir ; cela, évidemment, ne se fait pas sans grand dommage pour les plantes envahies par des multitudes de ces parasites. Le mâle seul porte des ailes. Quant aux femelles, une fois fixées sur l'écorce des arbres, elles perdent leurs membres, et se couvrent d'une écaille (*scale*, d'où leur nom vulgaire anglais) qui sert d'abri aux œufs qu'elles pondent.—Le correspondant d'Ottawa de la *Presse* disait (21 mars 1898) que ces femelles sont “vivipares”, ce qui est une affirmation fort étrange.

Pourquoi a-t-on donné à cet insecte, au moins en certains quartiers, le nom de “Kermès” de San José ? Nous l'ignorons, et nous trouvons cette dénomination bien impropre. Car le véritable “Kermès”, dont le susdit correspondant de la *Presse* prétend à tort que le nom n'appartient pas à la langue française, est une espèce de cochenille qui vit sur le chêne vert, dans l'Europe méridionale. La cochenille, d'ailleurs, est aussi de la famille des Coccides, et certaines espèces de ce genre—desséchées—servent, dans la pharmacie et dans l'industrie, à produire le carmin et d'autres teintures en rouge. Mais l'Aspidiote n'est évidemment pas une cochenille : ce sont deux genres entomologiques différents ; le premier est d'ailleurs beaucoup plus petit.

Nous voyons, par le discours du ministre de l'Agriculture, prononcé à la Chambre des Communes le 16 mars, qu'il n'y a plus guère que le Maine qui, aux États-Unis, soit exempt des ravages du Pou de San José. Il est peut-être encore temps de préserver le Canada de ce fléau, et le gouvernement a vraiment bien fait de prendre sans délai des mesures énergiques pour y arriver. Il y va de l'existence même de notre industrie fruitière. Le seul moyen qui peut avoir chance de réussir, c'est l'interdiction absolue de l'importation de plants d'arbres ou d'arbrisseaux des pays infectés, et la loi récemment adoptée a précisément pour fin cette prohibition complète. Les plantes herbacées et les bulbes à fleurs ont seuls été exceptés, et